



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 02 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE : 02 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	27

OBJET : 2026/53 – Aide à l’aménagement de trottoirs le long des voies départementales. Programme 2026 – demande de subvention au Conseil Départemental du Nord pour des travaux à réaliser le long de l’Avenue des Cygnes (RD 37A)

L’an deux mille vingt-six, le huit du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEHUYSSER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Luc DEHUYSSER, Maire ; M. Yves DEBRUYNE, Mme Edith STAELEN, M. Alexis BOUREZ, Mme Marie-Astrid SAVARY, M. Nicolas PANNEQUIN, Mme Adeline DECOSTER, M. Fabrice D’HAUDT, Mme Marie-France WYLLEMAN, adjoints ; Mme Martine MACKE, M. Régis VANNEUVILLE, Mme Laurence VANACKER, M. Fabien VERDONCK, M. Yannick OBRY, M. Sébastien PERAL, M. Hervé BARET, Mme Marie-Laurence DEBUY, Mme Pauline DEHUYSSER, Mme Céline ROUSSEL, Mme Manon PEREZ, M. Jordan DEVOS, M. Régis GODEL, Mme Jeanne BUYSSECHAERT, M. Jérémie PROVOOST, Mme Elisabeth DEWAELE, M. Matthieu FIOEN, M. Jérôme DEREPEPRE.

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marie-Laurence DEBUY a été élue secrétaire de séance.

**Aide à l'aménagement de trottoirs le long des voies départementales.
Programme 2026 – demande de subvention au Conseil Départemental
du Nord pour des travaux à réaliser le long de l'Avenue des Cygnes (RD 37A)**

Madame Edith STAELEN présente à l'Assemblée les travaux de trottoirs à réaliser le long de la Route Départementale 37A, Avenue des Cygnes.

Le Département du Nord subventionne les aménagements de trottoirs au sens large (bordures et caniveaux délimitant la route du trottoir, y compris aménagement d'arrêt de bus, de zones de stationnement ou de piste cyclable) en agglomération et hors agglomération, dans les emprises du domaine routier départemental et sans modification de la chaussée circulée. Ces travaux devront obligatoirement être engagés avant le 31 décembre 2027 et terminés avant le 31 décembre 2028.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département ne financera pas les aménagements ou parties d'aménagement suivants :

- L'éclairage public et le mobilier urbain en général,
- Les plantations et espaces verts
- Les aménagements cyclables (appel à projet spécifique)

Le financement du Département s'établira sur la base des ratios et des taux suivants :

Nature des travaux	Montant des aides
Surface de trottoirs aménagée	10€/m ²
Blocs bordures caniveaux posés seuls en limite de chaussée	30€/ml
Bordures ou caniveaux posés seuls en limite de chaussée	15€/ml
Busage de fossé pour réalisation d'un cheminement doux	40€/ml
Bordures de quais bus accessibles aux personnes à mobilité réduite	50€/ml

La participation du Département sera néanmoins plafonnée à 50 % du coût hors taxe de l'aménagement subventionnable (donc hors prestations liées à l'éclairage public, le mobilier urbain en général, les plantations et espaces verts, les aménagements cyclables).

Madame Edith STAELEN propose de solliciter une subvention au Département du Nord au titre de l'aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales – programme 2026 pour les travaux à réaliser le long de l'avenue des Cygnes (RD 37A).

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2321-2 ;

VU les crédits inscrits au budget primitif 2026 de la commune ;

CONSIDERANT que l'entretien et l'amélioration du réseau de voirie communale constituent une priorité pour assurer la sécurité des usagers et la qualité du déplacement ;

CONSIDERANT que la réfection des trottoirs de l'avenue des Cygnes s'inscrit dans une démarche d'amélioration des aménagements piétons et de sécurisation des abords de la commune ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Après avoir entendu l'exposé de Madame STAELEN et en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter une subvention au Département du Nord au titre de l'aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales – programme 2026 pour les travaux à réaliser le long de l'avenue des Cygnes (RD 37A).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention y afférente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Pour : **27**

Contre : **0**

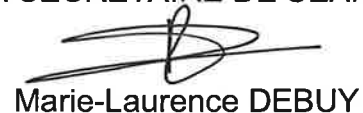
Abstention : **0**

Fait et délibéré le 08 juin 2026.

LE MAIRE,


Jean-Luc DEHUYSSER

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Marie-Laurence DEBUY





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_53
Objet :	Aide à l'aménagement de trottoirs le long des voies départementales - programme 2026 - demande de subvention au Conseil Départemental pour des travaux à réaliser le long de l'Avenue des Cygnes (RD37A)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905803-20260608-D2026_53-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260608-D2026_53-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2026-053 Aide à l'aménagement de trottoirs le long des voies départementales. Programme 2026 _ demande de subvention au Conseil Départemental du Nord pou.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260608-D2026_53-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juin 2026 à 09h15min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juin 2026 à 09h15min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2026 à 09h15min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juin 2026 à 09h15min57s	Reçu par le MI le 2026-06-12



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 02 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE : 02 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	27

OBJET : 2026/54 – Territoire d’Énergie Flandre – travaux de pose de Feux micro-régulés Avenue des Cygnes

L’an deux mille vingt-six, le huit du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEHUYSSER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Luc DEHUYSSER, Maire ; M. Yves DEBRUYNE, Mme Edith STAELEN, M. Alexis BOUREZ, Mme Marie-Astrid SAVARY, M. Nicolas PANNEQUIN, Mme Adeline DECOSTER, M. Fabrice D’HAUDT, Mme Marie-France WYLLEMAN, adjoints ; Mme Martine MACKE, M. Régis VANNEUVILLE, Mme Laurence VANACKER, M. Fabien VERDONCK, M. Yannick OBRY, M. Sébastien PERAL, M. Hervé BARET, Mme Marie-Laurence DEBUY, Mme Pauline DEHUYSSER, Mme Céline ROUSSEL, Mme Manon PEREZ, M. Jordan DEVOS, M. Régis GODEL, Mme Jeanne BUYSSECHAERT, M. Jérémie PROVOOST, Mme Elisabeth DEWAELE, M. Matthieu FIOEN, M. Jérôme DEREPRE.

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marie-Laurence DEBUY a été élue secrétaire de séance

Territoire d'Énergie Flandre – travaux de pose de Feux micro-régulés Avenue des Cygnes

Madame Edith STAELEN fait part à l'Assemblée que dans le cadre du programme global d'aménagement du centre-ville, la commune a engagé une réflexion approfondie visant à améliorer la sécurité et le cadre de vie des usagers.

L'Avenue des Cygnes, axe structurant de circulation en agglomération, supporte un trafic important et présente des vitesses de circulation parfois élevées, incompatibles avec les usages urbains et la sécurité des riverains, notamment des piétons et des cyclistes.

Afin de répondre à ces enjeux, la commune prévoit l'installation de feux tricolores micro-régulés avenue des Cygnes. Ce dispositif a pour objectif principal de modérer la vitesse des véhicules en instaurant une régulation dynamique du trafic, favorisant ainsi un meilleur respect des limitations en vigueur. Il constitue une solution adaptée pour apaiser la circulation sans recourir à des aménagements plus contraignants.

Elle propose à l'Assemblée de confier les travaux, dont les montants ont été prévus au budget primitif 2026, à Territoire d'Énergie Flandre.

VU les statuts de Territoire d'Énergie Flandre,
VU les délibérations du Comité Syndical de Territoire d'Énergie Flandre,
Après avoir entendu l'exposé de Madame STAELEN et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour la pose de feux micro-régulés Avenue des Cygnes par Territoire d'Énergie Flandre ;

PRECISE que la commune supportera le montant HT des travaux (estimé à 26.180 €), et des frais de raccordement (estimés à 1.685 €) déductions des éventuelles subventions. Territoire d'Énergie Flandre supportera l'ensemble des coûts d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ;

PRECISE que cette participation est prévue au budget primitif 2026 et sera remboursée à Territoire d'Énergie Flandre dès réception d'un titre de recettes.

PRECISE que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la commune.

Pour : **27**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Fait et délibéré le 08 juin 2026.

LE MAIRE,


Jean-Luc DEHUYSSER



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Marie-Laurence DEBUY



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_54
Objet :	Territoire d'Énergie Flandre - travaux de pose de Feux micro régulés Avenue des Cygnes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalité
Identifiant unique :	059-215905803-20260608-D2026_54-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260608-D2026_54-DE-1-1_0.xml	text/xml	904 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026-054 Territoire d'Énergie Flandre _ travaux de pose de Feux micro régulés Avenue des Cygnes.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260608-D2026_54-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	167.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juin 2026 à 09h15min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juin 2026 à 09h15min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2026 à 09h15min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juin 2026 à 09h15min48s	Reçu par le MI le 2026-06-12



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 02 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE : 02 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :

27

PRÉSENTS :

27

VOTANTS :

27

OBJET : 2026/55 – Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Demande de subvention au Conseil Départemental du Nord pour l’installation de feux micro-régulés Avenue des Cygnes

L’an deux mille vingt-six, le huit du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEHUYSSER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Luc DEHUYSSER, Maire ; M. Yves DEBRUYNE, Mme Edith STAELEN, M. Alexis BOUREZ, Mme Marie-Astrid SAVARY, M. Nicolas PANNEQUIN, Mme Adeline DECOSTER, M. Fabrice D’HAUDT, Mme Marie-France WYLLEMAN, adjoints ; Mme Martine MACKE, M. Régis VANNEUVILLE, Mme Laurence VANACKER, M. Fabien VERDONCK, M. Yannick OBRY, M. Sébastien PERAL, M. Hervé BARET, Mme Marie-Laurence DEBUY, Mme Pauline DEHUYSSER, Mme Céline ROUSSEL, Mme Manon PEREZ, M. Jordan DEVOS, M. Régis GODEL, Mme Jeanne BUYSSECHAERT, M. Jérémie PROVOOST, Mme Elisabeth DEWAELE, M. Matthieu FIOEN, M. Jérôme DEREETPRE.

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marie-Laurence DEBUY a été élue secrétaire de séance

Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Demande de subvention au Conseil Départemental du Nord pour l'installation de feux micro-régulés Avenue des Cygnes

Madame Edith STAELEN expose à l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-ville pourrait être prévue l'installation de feux micro-régulés Avenue des Cygnes.

Elle précise que le Département du Nord subventionne via le dispositif de répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière ce type d'aménagements à hauteur de 75 % du montant H.T. des travaux avec un plafond de subvention de 25.000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame STAELEN et en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux dépenses d'investissement des communes ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 46 relatif à la répartition du produit des amendes de police de la circulation routière ;

VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 pris pour l'application de l'article 46 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et fixant les modalités de répartition du produit des amendes de police de la circulation routière ;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière constitue une priorité pour la commune, visant à protéger les usagers de la route et à réduire les risques d'accidents ;

CONSIDÉRANT que le Département du Nord, compétent pour répartir le produit des amendes de police, peut attribuer une subvention couvrant jusqu'à 75 % du montant HT des dépenses éligibles, dans la limite des crédits disponibles ;

CONSIDÉRANT que l'attribution de cette subvention permettrait de financer une partie significative des équipements de régulation, tout en garantissant la pérennité des actions menées en faveur de la sécurité routière ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- Article 1 : D'approuver la demande de subvention adressée au Département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police au titre de l'année 2026 pour l'installation de feux micro-régulés Avenue des Cygnes ;
- Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

SOLLICITE :

- L'attribution d'une subvention du Département du Nord pour la pose de feux micro-régulés Avenue des Cygnes.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 08 juin 2026.

LE MAIRE,


Jean-Luc DEHUYSSER



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Marie-Laurence DEBUY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_55
Objet :	Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Demande de subvention au Conseil Départemental du Nord pour l'installation de feux micro régulés Avenue des Cygnes.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905803-20260608-D2026_55-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260608-D2026_55-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2026-055 Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Demande de subvention au Conseil Départemental du Nord pour l_.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260608-D2026_55-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	179.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juin 2026 à 09h15min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juin 2026 à 09h15min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2026 à 09h15min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juin 2026 à 09h15min48s	Reçu par le MI le 2026-06-12



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 02 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE : 02 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	27

**OBJET : 2026/56 – Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée avec la
Communauté d’Agglo Cœur de Flandre pour la réalisation des travaux
d’aménagement Avenue des Cygnes**

L’an deux mille vingt-six, le huit du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEHUYSSER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Luc DEHUYSSER, Maire ; M. Yves DEBRUYNE, Mme Edith STAELEN, M. Alexis BOUREZ, Mme Marie-Astrid SAVARY, M. Nicolas PANNEQUIN, Mme Adeline DECOSTER, M. Fabrice D’HAUDT, Mme Marie-France WYLLEMAN, adjoints ; Mme Martine MACKE, M. Régis VANNEUVILLE, Mme Laurence VANACKER, M. Fabien VERDONCK, M. Yannick OBRY, M. Sébastien PERAL, M. Hervé BARET, Mme Marie-Laurence DEBUY, Mme Pauline DEHUYSSER, Mme Céline ROUSSEL, Mme Manon PEREZ, M. Jordan DEVOS, M. Régis GODEL, Mme Jeanne BUYSSECHAERT, M. Jérémie PROVOOST, Mme Elisabeth DEWAELE, M. Matthieu FIOEN, M. Jérôme DEREETPRE.

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marie-Laurence DEBUY a été élue secrétaire de séance

**Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté d'Agglo
Cœur de Flandre pour la réalisation des travaux d'aménagement Avenue des
Cygnes**

Madame Edith STAELEN rappelle à l'Assemblée le projet de réalisation des travaux d'aménagement Avenue des cygnes.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement Avenue des Cygnes,

CONSIDÉRANT que les emprises se trouvent sur le domaine communal,

CONSIDÉRANT que Cœur de Flandre Agglo est compétente techniquement pour réaliser, suivre, contrôler et réceptionner ce type de travaux,

CONSIDÉRANT qu'afin de mutualiser les moyens et rationaliser les coûts, la commune souhaite confier la réalisation de ces travaux à Cœur de Flandre Agglo,

Madame Edith STAELEN propose au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'Avenue des cygnes avec Cœur de Flandre Agglo.

À réception du chantier, la commune prendrait à sa charge la part correspondante aux travaux réalisés pour son compte, soit une estimation de 165 059.00 € HT soit 198 070.80 € TTC + 5 % HT de frais d'études.

Après avoir entendu l'exposé de Madame STAELEN et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PRECISE qu'à réception du chantier, la commune prendra à sa charge la part correspondante aux travaux réalisés pour son compte, soit une estimation de 165 059.00 € HT soit 198 070.80 € + 5 % HT de frais d'études.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'Avenue des cygnes avec Cœur de Flandre Agglo ainsi que les avenants et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : **27**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Fait et délibéré le 08 juin 2026.

LE MAIRE


Jean-Luc DEHUYSSER



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Marie-Laurence DEBUY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_56
Objet :	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté d'Agglo C_ur de Flandre pour la réalisation des travaux d'aménagement Avenue des
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-215905803-20260608-D2026_56-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260608-D2026_56-DE-1-1_0.xml	text/xml	967 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026-056 Convention de maîtrise d_ouvrage déléguée avec la Communauté d_Agglo C_ur de Flandre pour la réalisation des travaux d'aménagement Avenue des Cy.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260608-D2026_56-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	169.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juin 2026 à 09h15min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juin 2026 à 09h15min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2026 à 09h16min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juin 2026 à 09h16min29s	Reçu par le MI le 2026-06-12



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 02 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE : 02 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	<u>27</u>
PRÉSENTS :	<u>27</u>
VOTANTS :	<u>27</u>

OBJET : 2026/57 – Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour le remplacement de la chaudière de la mairie

L’an deux mille vingt-six, le huit du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEHUYSSER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Luc DEHUYSSER, Maire ; M. Yves DEBRUYNE, Mme Edith STAELEN, M. Alexis BOUREZ, Mme Marie-Astrid SAVARY, M. Nicolas PANNEQUIN, Mme Adeline DECOSTER, M. Fabrice D’HAUDT, Mme Marie-France WYLLEMAN, adjoints ; Mme Martine MACKE, M. Régis VANNEUVILLE, Mme Laurence VANACKER, M. Fabien VERDONCK, M. Yannick OBRY, M. Sébastien PERAL, M. Hervé BARET, Mme Marie-Laurence DEBUY, Mme Pauline DEHUYSSER, Mme Céline ROUSSEL, Mme Manon PEREZ, M. Jordan DEVOS, M. Régis GODEL, Mme Jeanne BUYSSECHAERT, M. Jérémie PROVOOST, Mme Elisabeth DEWAELE, M. Matthieu FIOEN, M. Jérôme DEREETPRE.

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marie-Laurence DEBUY a été élue secrétaire de séance

Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour le remplacement de la chaudière de la mairie

Monsieur Fabrice D'HAUDT rappelle à l'assemblée les travaux envisagés pour le remplacement de la chaudière de la mairie.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets lancé par la Région Hauts-de-France intitulé « REV3 2026-2027 DECARB – Hauts-de-France », visant à soutenir et financer en crédits d'investissement les projets contribuant à l'efficacité énergétique des bâtiments et au développement des énergies renouvelables et de récupération ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de remplacer la chaudière de la mairie ;

CONSIDÉRANT que le projet communal prévoit la réalisation de travaux de géothermie afin de décarboner le bâtiment de la mairie et de valoriser une ressource énergétique locale ;

CONSIDÉRANT que le volet « géothermie » de l'appel à projets régional permet de financer les investissements liés au forage, à la production géothermique ainsi qu'au matériel d'instrumentation de forage destiné à l'acquisition de connaissances complémentaires ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur D'HAUDT, et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Hauts-de-France une demande de subvention au titre de l'appel à projets « REV3 2026-2027 DECARB – Hauts-de-France » pour les travaux de remplacement de la chaudière de la mairie.

Pour : **27**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Fait et délibéré le 08 juin 2026.

LE MAIRE


Jean-Luc DEHUYSSER



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Marie-Laurence DEBUY



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_57
Objet :	Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour le remplacement de la chaudière de la mairie.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905803-20260608-D2026_57-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260608-D2026_57-DE-1-1_0.xml	text/xml	926 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026-057 Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour le remplacement de la chaudière de la mairie.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260608-D2026_57-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	170.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juin 2026 à 09h45min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juin 2026 à 09h45min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2026 à 09h46min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juin 2026 à 09h46min26s	Reçu par le MI le 2026-06-12



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 02 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE : 02 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	25

OBJET : 2026/58 – Subventions 2026 aux associations - complément et subventions aux associations pour l’organisation des manifestations prévues cet été lors de la ducasse communale, de la ducasse du Ryveld et de la ducasse du Saint-Laurent

L’an deux mille vingt-six, le huit du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEHUYSSER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Luc DEHUYSSER, Maire ; M. Yves DEBRUYNE, Mme Edith STAELEN, M. Alexis BOUREZ, Mme Marie-Astrid SAVARY, M. Nicolas PANNEQUIN, Mme Adeline DECOSTER, M. Fabrice D’HAUDT, Mme Marie-France WYLLEMAN, adjoints ; Mme Martine MACKE, M. Régis VANNEUVILLE, Mme Laurence VANACKER, M. Fabien VERDONCK, M. Yannick OBRY, M. Sébastien PERAL, M. Hervé BARET, Mme Marie-Laurence DEBUY, Mme Pauline DEHUYSSER, Mme Céline ROUSSEL, Mme Manon PEREZ, M. Jordan DEVOS, M. Régis GODEL, Mme Jeanne BUYSSECHAERT, M. Jérémie PROVOOST, Mme Elisabeth DEWAELE, M. Matthieu FIOEN, M. Jérôme DEREETPRE.

Formant la majorité des membres en exercice

Marie-Laurence DEBUY a été élue secrétaire de séance

Subventions 2026 aux associations - complément et subventions aux associations pour l'organisation des manifestations prévues cet été lors de la ducasse communale, de la ducasse du Ryveld et de la ducasse du Saint-Laurent

Les budgets communaux comportent généralement un volume de crédits destiné au versement de subventions aux associations. Par l'attribution de subventions, la commune a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi la politique de soutien actif aux associations locales.

Monsieur Nicolas PANNEQUIN rappelle à l'Assemblée la délibération du 16 février 2026 relative à l'attribution des subventions aux associations et propose d'ajuster celles-ci. Il propose également au vote du conseil les subventions aux associations pour l'organisation des manifestations prévues cet été dans le cadre de la ducasse communale, de la ducasse du Ryveld et de la ducasse du Saint-Laurent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur PANNEQUIN et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Maison de Flandre	40.000€
Secours Catholique	200 €
Croix Rouge	200 €

- Pour l'organisation des manifestations prévues cet été dans le cadre de la ducasse communale, de la ducasse du Ryveld et de la ducasse du Saint-Laurent :

La Boule Flamande Steenvoordoise	414 €
Les Amis de la Boule Flamande Ryveloise	700 €
Messenger de la Frontière	250 €
Association Saint-Laurent Loisirs	200 €

PRÉCISE que les personnes membres du Conseil d'administration du Centre Social, la Maison de Flandre, nommées ci-dessous, n'ont pas participé au vote :

- Mme Marie-France WYLLEMAN
- Mme Laurence VANACKER

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 08 juin 2026.

LE MAIRE,


Jean-Luc DEHUYSSER



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Marie-Laurence DEBUY



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_58
Objet :	Subventions 2026 aux associations - complément et subventions aux associations pour l'organisation des manifestations prévues cet été.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905803-20260608-D2026_58-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260608-D2026_58-DE-1-1_0.xml	text/xml	952 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026-058 Subventions 2026 aux associations - complément et subventions aux associations pour l'organisation des manifestations prévues cet été lors de la.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260608-D2026_58-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	170.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juin 2026 à 09h45min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juin 2026 à 09h45min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2026 à 09h46min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juin 2026 à 09h46min26s	Reçu par le MI le 2026-06-12



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 02 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE : 02 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :

27

PRÉSENTS :

27

VOTANTS :

27

OBJET : 2026/59 – Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d’Habitation (TVLH)

L’an deux mille vingt-six, le huit du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEHUYSSER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Luc DEHUYSSER, Maire ; M. Yves DEBRUYNE, Mme Edith STAELEN, M. Alexis BOUREZ, Mme Marie-Astrid SAVARY, M. Nicolas PANNEQUIN, Mme Adeline DECOSTER, M. Fabrice D’HAUDT, Mme Marie-France WYLLEMAN, adjoints ; Mme Martine MACKE, M. Régis VANNEUVILLE, Mme Laurence VANACKER, M. Fabien VERDONCK, M. Yannick OBRY, M. Sébastien PERAL, M. Hervé BARET, Mme Marie-Laurence DEBUY, Mme Pauline DEHUYSSER, Mme Céline ROUSSEL, Mme Manon PEREZ, M. Jordan DEVOS, M. Régis GODEL, Mme Jeanne BUYSSECHAERT, M. Jérémie PROVOOST, Mme Elisabeth DEWAELE, M. Matthieu FIOEN, M. Jérôme DEREETPRE.

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marie-Laurence DEBUY a été élue secrétaire de séance

Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 108 de la loi de finances pour 2026 et codifiée à l'article 1406 bis du CGI qui vise à remplacer la Taxe sur les Logements Vacants (TLV article 232 du CGI) et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV article 1407 bis du CGI),

Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2025, instaurant la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants,

Considérant la réforme de la taxe sur les logements vacants à compter de 2027, année de fusion de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et la Taxe d'Habitation sur Les Logements Vacants (THLV) en une seule Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH),

Considérant qu'il est possible pour les communes d'instaurer cette taxe,

Considérant que le taux de cette taxe sera fixé en 2027,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la création de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) pour l'année 2027.

La taxe s'applique aux locaux non meublés à usage d'habitation laissés vacants, à l'exclusion des résidences secondaires, et se calcule sur la valeur locative cadastrale déterminée selon les règles de la taxe d'habitation (article 1409 du CGI adapté).

Elle se substitue intégralement, à compter du 1er janvier 2027, à la taxe sur les Logements Vacants (TLV) et à la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), ces dernières étant abrogées par l'article 108 de la loi de finances pour 2026.

Le taux est fixé librement dans la limite de 50 % de la valeur locative.

La taxe est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou l'emphytéose qui dispose du logement depuis le début de la période de référence fixée à un ou deux ans selon la localisation.

Sont exclus de la TVLH :

- Les logements dont la durée d'occupation dépasse 90 jours consécutifs.
- Les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du contribuable (travaux lourds, procédures, raisons de force majeure).
- Les locaux constituant des dépendances du domaine public, dès lors qu'ils relèvent du régime de la domanialité publique.
- Les logements détenus par les organismes d'habitation à loyer modéré et certaines sociétés d'économie mixte de la construction et de gestion de logements sociaux visés par le code de la construction et de l'habitation.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'INSTITUER la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1er janvier 2027.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : **27**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Fait et délibéré le 08 juin 2026.

LE MAIRE,


Jean-Luc DEHUYSSER



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Marie-Laurence DEBUY



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_59
Objet :	Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-215905803-20260608-D2026_59-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260608-D2026_59-DE-1-1_0.xml	text/xml	888 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026-059 Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260608-D2026_59-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	177.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juin 2026 à 09h45min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juin 2026 à 09h45min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2026 à 09h45min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juin 2026 à 09h46min05s	Reçu par le MI le 2026-06-12



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 02 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE : 02 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	27

OBJET : 2026/60 – Recrutement d’agents contractuels pour le remplacement d’agents publics momentanément indisponibles

L’an deux mille vingt-six, le huit du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni au Centre Social « La Maison de Flandre », en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEHUYSSER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Luc DEHUYSSER, Maire ; M. Yves DEBRUYNE, Mme Edith STAELEN, M. Alexis BOUREZ, Mme Marie-Astrid SAVARY, M. Nicolas PANNEQUIN, Mme Adeline DECOSTER, M. Fabrice D’HAUDT, Mme Marie-France WYLLEMAN, adjoints ; Mme Martine MACKE, M. Régis VANNEUVILLE, Mme Laurence VANACKER, M. Fabien VERDONCK, M. Yannick OBRY, M. Sébastien PERAL, M. Hervé BARET, Mme Marie-Laurence DEBUY, Mme Pauline DEHUYSSER, Mme Céline ROUSSEL, Mme Manon PEREZ, M. Jordan DEVOS, M. Régis GODEL, Mme Jeanne BUYSSECHAERT, M. Jérémie PROVOOST, Mme Elisabeth DEWAELE, M. Matthieu FIOEN, M. Jérôme DEREETPRE.

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marie-Laurence DEBUY a été élue secrétaire de séance

Recrutement d'agents contractuels pour le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dispositions de l'article L 332-13 du code général de la fonction publique qui prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il explique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Pour : **27**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Fait et délibéré le 08 juin 2026

LE MAIRE,


Jean-Luc DEHUYSSER



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Marie-Laurence DEBUY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_60
Objet :	Recrutement d'agents contractuels pour le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-215905803-20260608-D2026_60-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260608-D2026_60-DE-1-1_0.xml	text/xml	918 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026-060 Recrutement d'agents contractuels pour le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260608-D2026_60-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	162.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juin 2026 à 09h45min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juin 2026 à 09h45min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2026 à 09h46min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juin 2026 à 09h46min26s	Reçu par le MI le 2026-06-12